

Les cahiers
de l'Observatoire
juin 2016

N° 3

Quelles filières porteuses d'activités et d'emplois ?



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale



Nos nouveaux challenges à relever

Après les années 1980 qui ont vu naître les entreprises d'insertion et le début des activités environnementales, puis la mise en place des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) et des éco-organismes qui ont favorisé le développement de nos entreprises et la croissance du nombre d'emplois permanents et d'insertion, nous nous demandons légitiment quels pourront bien être les moteurs du développement de demain.

Les années qui viennent s'annoncent incertaines et peuvent être pour nous source d'inquiétude. Pourtant elles proposent un challenge passionnant : comment continuer à développer nos entreprises tout en remplissant notre mission sociale ?

Inquiétude car les niches explorées il y a 30 ans se raréfient ; les budgets de l'Etat et des collectivités territoriales se resserrent ; les efforts généralisés de rentabilité conduisent à la massification, la mécanisation, la spécialisation et par ricochet à la perte d'emplois, surtout pour les métiers de premier niveau de qualification.

Challenge néanmoins passionnant parce que le Grenelle de l'environnement, la loi sur la transition énergétique, la COP 21 nous fixent un cap et des objectifs ambitieux ; parce que la loi NOTRe bouleverse profondément notre cadre territorial avec des communautés de communes ou d'agglomérations bien plus conséquentes ; challenge enfin car les appels à projets environnementaux à destination des collectivités et du privé se multiplient.

Ces challenges peuvent être relevés à condition que nous développons une culture collaborative, entre nous d'abord, mais aussi territorialement avec les collectivités locales et les entreprises. Nous devons favoriser les alliances et prendre toute notre place dans le triptyque du développement local : l'économique, le social et l'environnement.

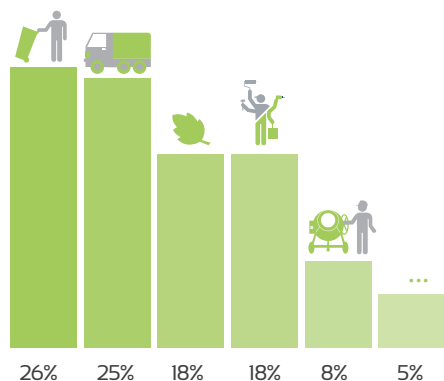
Economie circulaire, circuits courts, économies d'énergies, biomasse et production d'énergies nouvelles : autant d'opportunités à saisir qui nous ouvrent de belles perspectives !

Etienne WIROTH

PDG de TRI VALLÉES et membre du Bureau fédéral

Les filières d'avenir pour les entrepreneurs d'insertion

Selon vous, quelle est la filière qui offrira le plus de débouchés économiques ET d'emplois d'insertion (horizon 10 ans) ?

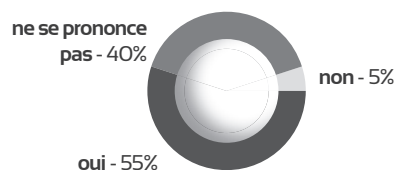


Secteurs d'activités

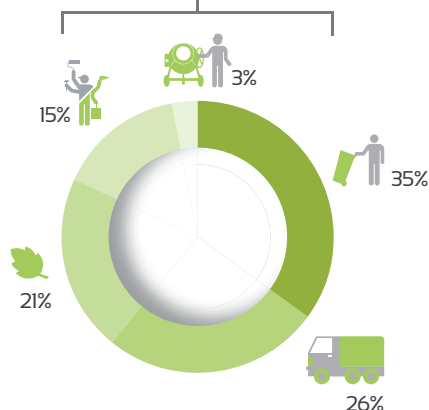
- Déchets**
- Services et transport**
(dont conditionnement, sous-traitance, nettoyage, logistique, circuits-courts et production alimentaire, hébergement et restauration, informatique et communication)

- Environnement**
(dont agriculture et espaces verts, espaces naturels)
- Travail temporaire**
- Bâtiment et travaux publics**
- Autre**

La transition énergétique et écologique peut-elle favoriser le développement d'emplois d'insertion ?



Si oui, dans quelles filières ?

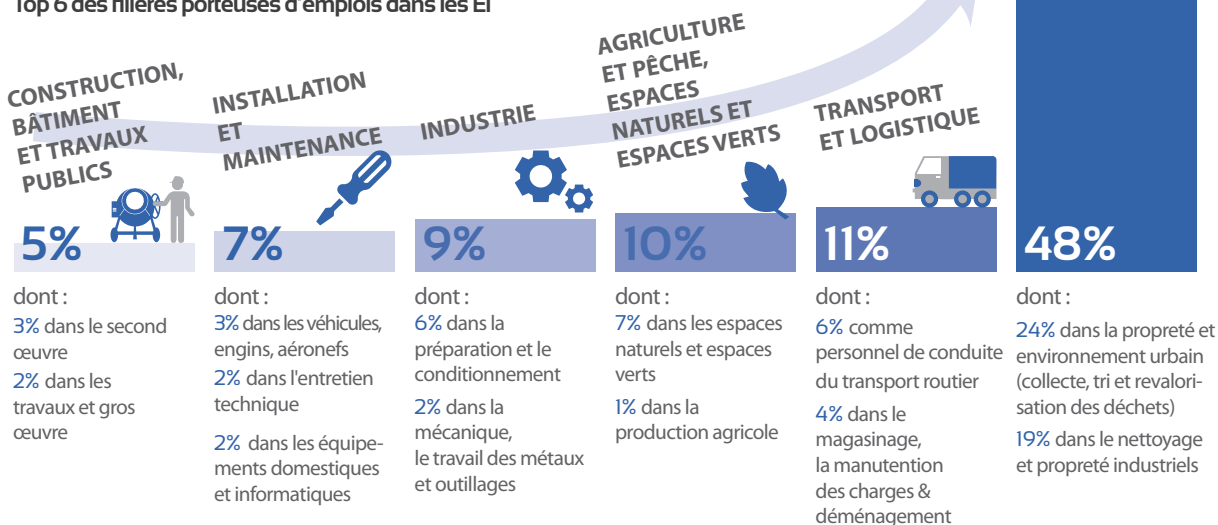


Quelles sont aujourd'hui les filières porteuses d'activités et d'emplois des entreprises d'insertion (Ei) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ? Passage en revue des salariés en parcours d'insertion nouvellement embauchés par grandes familles de métiers¹.

Filières et métiers d'aujourd'hui

Ei : 1 embauche sur 2 dans les déchets et le nettoyage

Top 6 des filières porteuses d'emplois dans les Ei



Comme toute TPE-PME, les entreprises d'insertion sont présentes dans tous les secteurs d'activités : services, transport et logistique, agriculture et espaces verts, industrie, BTP... Près d'une personne en insertion sur deux est embauchée dans les services à la personne et à la collectivité (48%), essentiellement sur des métiers liés à la propreté et à l'environnement urbain (collecte, tri, récupération, recyclage des déchets) pour la moitié d'entre eux (24%), et au nettoyage et à la propreté industriels pour 19%. Vient ensuite le secteur du transport et de la logistique (11%) sur des postes de manutentionnaires, magasiniers, déménageurs, chauffeurs... suivi de l'agriculture (10%) où près de trois quarts des embauches se concentrent dans les espaces verts et espaces naturels.

ETTI : 1 embauche sur 2 dans le BTP

Le secteur de la construction, du bâtiment et des travaux publics est dominant dans les ETTi : 41% des nouveaux intérimaires en insertion y travaillent (contre 19,3% dans l'intérim classique²) et ce malgré une conjoncture très dégradée dans ce secteur. L'explication tient à l'importance de la clause sociale d'insertion dans l'activité des ETTi ; la mise à disposition de personnel et la qualité de l'offre d'insertion qu'elles proposent leur permettent de répondre aux exigences de marchés, essentiellement de rénovation urbaine, qui prévoient un certain nombre d'heures d'insertion. Les entreprises attributaires de marchés avec clauses sociales réalisent 30% de ces heures par embauche directe et 25% via des ETTi³.

¹ Données des salariés nouvellement embauchés dans les Ei et ETTi en 2015 d'après la nomenclature des métiers correspondant aux codes ROME. Données transmises par la DARES, extraites de l'extranet ASP (Agence de services et de paiement).

² Rapport économique et social 2014 de Prism'emploi paru en juin 2015.

³ Alliance Villes Emploi, Consolidation de la clause sociale, 2015.

Répartition des intérimaires en insertion nouvellement embauchés en 2015 par filière

	construction, bâtiment et travaux publics	41%
	transport et logistique	17%
	services à la personne et à la collectivité	13%
	industrie	12%
	agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts	5%
	commerce, vente et grande distribution	4%
	hôtellerie- restauration tourisme loisirs et animation	3%
	support à l'entreprise	3%
	installation et maintenance	1%
...	autres*	1%

* Comprend les 5 autres familles de métiers sur les 14 que compte la nomenclature code ROME : arts et façonnage d'ouvrage d'art, banque-assurance-immobilier, communication-média et multimédia, santé, spectacle.

Viennent ensuite les métiers liés au tertiaire (transport et logistique, services à la personne et à la collectivité, commerce, hôtellerie-restauration...) où travaillent plus de 40% des salariés nouvellement embauchés en ETTi (contre 36,4% dans le travail temporaire classique¹). Enfin, l'industrie, premier secteur de l'intérim classique (43,7%¹), ne représente que 12% des emplois dans les ETTi. Intérim classique et d'insertion se rejoignent en revanche sur la faible répartition des intérimaires dans l'agriculture (5% des nouveaux salariés embauchés en ETTi, 0,5% des intérimaires dans l'intérim classique), ainsi que sur le type de poste majoritairement proposé, avec 40,7% d'ouvriers qualifiés et 36,6% d'ouvriers non qualifiés pour l'intérim classique et 10% d'ouvriers qualifiés et 65,9% ouvriers non qualifiés pour les ETTi. Cette spécificité de l'ETTi tient évidemment à son objet même, l'insertion de personnes éloignées du marché du travail.

¹ Rapport économique et social 2014 de Prismemploi paru en juin 2015.



TÉMOIGNAGE

La « révolution » attendue suite à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte se traduit-elle par une évolution en termes de nouveaux métiers au sein des entreprises d'insertion ? Éléments de réponse avec Elisabeth Hérail, déléguée régionale de la fédération des entreprises d'insertion PACA.

Si certaines entreprises d'insertion se positionnent sur des champs innovants et durables, à l'instar de Homeblok qui transforme des containers usagés en unités de vie aux normes énergétiques RT 2012 (logement d'urgence entre autres), les métiers qui sont confiés à des salariés en parcours d'insertion restent ceux du 2nd œuvre.

On constate cependant une évolution : sur 7 créations d'entreprises d'insertion en 2015 dans la région PACA, 3 s'inscrivent dans l'économie circulaire : traitement de déchets de polystyrène expansé, d'équipement et d'ameublement, de fenêtres en fin de vie.

Les partenaires publics des entreprises d'insertion, s'ils sont sensibles à ces enjeux énergétiques et écologiques, ne les placent pas au 1^{er} rang de leurs priorités : le secteur d'activité n'est étudié qu'à la fin, lors de demandes de conventionnement, principalement sous l'angle des fiches de postes proposés aux futurs salariés en insertion et de la pérennité économique de l'entreprise. La clé d'entrée prioritaire reste le rééquilibrage territorial de l'offre d'insertion !

Cécile Jolly est spécialiste des projections d'emploi à moyen et long terme chez France Stratégie et auteur du livre « *L'entreprise responsable* » (éditions du félin 2006). Elle nous livre sa vision des métiers de demain suite à la parution du rapport *Les métiers en 2022*¹, paru en avril 2015.

Quels sont les métiers en croissance et ceux en perte de vitesse à l'horizon 2022 ?

La création d'emplois à l'horizon 2022 concernera principalement les secteurs des services aux entreprises et des services à la personne. Parmi les métiers pour lesquels on observera le plus de création d'emplois : les aides à domicile, les aides-soignants et les vendeurs constituent le top 3, tandis que les cadres (vente, administratif, comptable, financier) et les ingénieurs informatiques font partie du top 10. L'emploi sera également en croissance dans la restauration et le bâtiment, même si, pour ce dernier, la croissance ne sera pas aussi forte que dans la période d'avant-crise. Les métiers de l'eau, de la gestion des déchets et du recyclage seront eux aussi créateurs nets d'emplois, ces métiers ont d'ailleurs continué à créer de l'emploi depuis 2008.

Au-delà des créations nettes d'emploi, il est indispensable de considérer les postes qui seront aussi à pourvoir du fait des départs en fin de carrière et qui représentent la majorité de l'emploi (80%). Les métiers d'agent d'entretien, d'enseignant, d'employé administratif de la fonction publique et de conducteur de véhicule représenteront à eux seuls plus d'un million de postes à pourvoir alors qu'ils sont peu créateurs d'emplois (12 000 postes d'agents d'entretien créés en 10 ans mais près de 400 000 postes à pourvoir) ou qu'ils en perdent (51 000 destructions d'emplois de catégories C de la fonction publique mais plus de 200 000 postes à pourvoir).

Les métiers de l'industrie et de l'agriculture seront ceux pour lesquels il y aura le plus de destructions d'emplois à l'horizon 2022. Cependant, ces destructions ne seront pas aussi rapides qu'elles ne l'ont été dans les dernières décennies.

¹ Rapport disponible sur www.strategie.gouv.fr

La transition énergétique et écologique nous achemine-t-elle vers une économie de la connaissance où la main d'œuvre est de plus en plus qualifiée ?

C'est en grande partie une idée fautive ! Oui, une partie de la transition énergétique et écologique repose sur l'innovation et par conséquent sur des métiers de recherche et d'ingénierie. On observe également que la qualification est de plus en plus poussée dans l'ensemble des métiers, et il s'agit d'une tendance de fond. Néanmoins, plus de la moitié de l'emploi restera dans les métiers à qualification moyenne ou faible. En particulier, dans la gestion de l'eau et des déchets, les métiers demeureront majoritairement peu qualifiés. Ce sera le cas plus largement pour l'ensemble des filières vertes et verdissantes. Les avancées technologiques en matière de robotique pourraient elles aussi nous faire craindre une disparition rapide et conséquente de métiers peu qualifiés. En réalité, ces changements se produisent sur des temps longs et les gains de productivité liés aux machines peuvent aller de pair avec la conquête de nouveaux marchés et/ou la création de nouvelles activités qui permettent de maintenir l'emploi.

Allons-nous vers un retour à des métiers de proximité (épicerie, livraison porte à porte, vendeurs ambulants, etc.) et à la relocalisation d'emplois (« Made in France ») à l'échelle des territoires ?

Les métiers de proximité et les métiers du social, en lien avec les personnes, sont les moins menacés à l'avenir ! Le vieillissement de la population et la demande de plus en plus forte pour une consommation locale assure la pérennité de ces métiers sur le long terme. Les projets de relocalisation d'unités de production et l'attention portée par les consommateurs et les entreprises au « dernier kilomètre », sont une aubaine pour les métiers de la logistique, de la distribution et du transport de proximité. Cette tendance de fond pour le consommer et le produire local ne signifie pas l'arrêt des activités délocalisées à l'étranger. Les deux tendances iront de pair.

Si les entreprises d'insertion défrichent de nouvelles activités, investissent des marchés de niche ou en devenir pour développer l'emploi d'insertion, elles innovent également dans leur manière d'entreprendre. Pour preuve, les dynamiques partenariales qu'elles mettent en place dans les territoires à l'image des groupements momentanés d'entreprises ou des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Illustration avec trois artisans de ces nouvelles coopérations à l'œuvre.



TÉMOIGNAGE : le regroupement d'entreprises pour conquérir des marchés

Sébastien Domingo et Michel Demazoin sont tous deux directeurs d'entreprise d'insertion en Corrèze. Leurs entreprises, ARCADOUR et FORET, interviennent dans la gestion des espaces naturels et expérimentent depuis plus de 10 ans le GME (Groupement Momentané d'Entreprises).

La Corrèze compte un nombre particulièrement important de structures d'insertion dans la gestion des espaces naturels ce qui entraîne une concurrence féroce. « *Plutôt qu'une concurrence stérile qui tire les prix vers le bas, pourquoi ne pas répondre aux marchés ensemble ?* » se sont interrogés ARCADOUR et FORET.

Pour les deux entreprises, la culture de la collaboration et du partenariat a commencé dès leurs débuts. Cette collaboration prend la forme de GME solidaires dans lesquels les entreprises sont co-traitantes. Pour les deux chefs d'entreprise, les avantages de ces groupements sont évidents : un fonctionnement simple et souple ; l'accès à des marchés plus importants, la mutualisation de moyens humains et techniques ainsi que la mutualisation de compétences.

« *Nous sommes parfois sollicités sur un chantier sur lequel nous savons faire 80% du travail, mais il manque 20%* » confie Michel Demazoin. Au-delà des professionnels de l'insertion, les deux entreprises ont régulièrement recours à des groupements avec des entreprises dites « classiques ». A l'heure de la fusion des régions et de la massification des commandes publiques et privées, le groupement est une arme efficace pour conquérir les marchés !



TÉMOIGNAGE : L'hybridation, la force de l'insertion !

Juratri, coopérative d'insertion jurassienne spécialisée dans les activités de tri, est à l'origine de la création du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) Clus'Ter Jura en 2014. Son directeur général, Matthieu Grosset, revient sur son expérience et ses convictions au sujet de la coopération.

« *La force de l'insertion, c'est l'hybridation ! Hybridation sociale, économique, et environnementale. Nous sommes de ceux qui doivent être les plus à l'aise dans les démarches partenariales, car nous avons l'habitude d'être au croisement de plusieurs dynamiques. Nous sommes dans une position assez idéale pour être un acteur fort des changements liés à la transition énergétique et écologique.*

L'émergence du PTCE Clus'Ter Jura avait pour objet de générer un volume d'emplois important pour répondre aux besoins sociaux du territoire (vieillesse, mobilité, dégradation de l'habitat, création d'entreprise individuelle, alimentation). Le PTCE Clus'Ter Jura, porté par Juratri, rassemble des experts du développement local, des réseaux de partenaires et des collectivités locales pour faire émerger, via des coopérations économiques ambitieuses, des entreprises de toutes tailles, de la start-up à l'ETI (Entreprise de taille intermédiaire).

Au sein du PTCE Clus'Ter Jura, la plus-value de Juratri est sa posture non dogmatique sur les coopérations entre le secteur privé, le secteur public, les associations sans oublier les citoyens. Il est indispensable de ne pas ignorer les mouvements citoyens car leur capacité d'innovation est significative. C'est cet ADN participatif qui fait la spécificité de Clus'Ter Jura et que l'on retrouve aujourd'hui dans la démarche « zéro gaspillage zéro déchet » du territoire de Lons-le-Saunier ».



Engagée depuis longtemps dans la défense des intérêts écologiques et la protection de l'environnement, Corinne Lepage, présidente depuis 2014 de Cap 21 - Le Rassemblement citoyen, nous livre son analyse sur les premiers effets et impacts futurs de la transition énergétique et écologique.

Quels seront, d'après vous, les impacts de la transition énergétique et écologique côté création d'activités et d'emplois ?

La transition est évidemment créatrice d'emplois et d'activités le plus souvent non délocalisables. En effet, la rénovation énergétique, la domotique, le recours aux énergies renouvelables impliquent, au-delà de la fabrication des produits, des travaux de BTP, une pose, un entretien générateurs de nombre d'emplois dans tous les domaines et de tous niveaux. En effet, dans la mesure où l'innovation suppose une recherche-développement très active, tous les types d'imagination et d'invention sont stimulés, ceux qui exigent une formation universitaire très poussée comme ceux qui répondent simplement à une idée qui peut être une réponse à une question que personne ne s'est jamais posée. Cela explique le foisonnement d'initiatives qui ne se limite pas au domaine de l'énergie mais concerne l'agriculture, le transport, la santé, etc. Il n'en demeure pas moins que le sujet doit également être posé en termes macro-économiques et que le bouleversement des nouvelles technologies avec la disparition de très nombreux métiers liés à des tâches simples qui peuvent être robotisées ou informatisées transforme l'équilibre général et le solde positif de création d'emplois. Ceci conduit probablement à une réflexion sur la distinction entre activité et emploi, et sur la nécessité d'un revenu minimum d'existence.

La transition énergétique et écologique augure d'un vrai changement de société, qu'en sera-t-il pour les femmes et les hommes, et notamment les plus fragiles ?

Côté emploi, la transition concerne tous les types de métiers des plus sophistiqués aux plus simples. Le domaine de l'agriculture bio et des circuits courts permet de très belles réalisations comme les Jardins de Cocagne. L'économie sociale et solidaire a développé de très nombreux emplois dans tous les domaines de la transition énergétique et en particulier dans l'économie circulaire. En ce qui

concerne les coûts pour les plus fragiles, la question est délicate. La transition impose des mesures d'adaptation qui peuvent être onéreuses et justifient parfois une pédagogie particulière. C'est la raison pour laquelle la transition énergétique doit être pensée aussi comme un moyen de lutter contre la précarité énergétique grâce à l'efficacité énergétique qui doit commencer par la rénovation du parc social. Sur la question des transports, de la même manière, le soutien à l'acquisition de véhicules sobres et propres pour les plus fragiles et notamment pour les milieux ruraux qui ne peuvent faire l'économie d'un véhicule est indispensable. De manière générale, la transition énergétique et écologique est un nouveau modèle de société fondé sur l'échange, la coopération et une nouvelle manière de vivre. Il ne peut en aucune manière s'agir simplement d'une transition de nature technologique.

Enfin, ce nouveau paradigme va-t-il vraiment installer un cycle vertueux où la transition écologique deviendrait un levier de cohésion sociale ?

Il est tout à fait clair que dans les temps très violents et d'incitation à la haine que nous vivons, l'écologie est en soi le seul projet de vivre ensemble qui soit indiscutable pour la bonne et simple raison que nous sommes tous des êtres humains confrontés aux mêmes défis et solidaires au regard de ces défis. La transition écologique et économique est une traduction concrète de ce projet. En nous inscrivant dans le temps et notamment dans le temps long, la transition nous permet de relier tous les sujets, non pas de manière abstraite mais au contraire de manière concrète. De surcroît, elle présente l'avantage, tout en s'inscrivant dans la durée, de permettre des réponses immédiates aux difficultés de la vie, à la précarité, qui sont en cohérence avec une vision de la société et une construction du futur.

Chiffres clés des entreprises d'insertion



1 200 entreprises en France,
présentes sur tous les secteurs d'activités
*Economie circulaire, travail temporaire,
sous-traitance industrielle, bâtiment,
espaces verts, propreté, logistique, traiteur...*

65 000 salarié-e-s
dont 83% en parcours d'insertion



1 milliard d'euros
de chiffre d'affaires



Remerciements : la fédération remercie vivement la DARES et France Stratégie pour leur collaboration active et experte à l'élaboration de ce cahier ainsi que les dirigeants d'entreprises et permanents de la fédération qui ont participé à ce Cahier.

La **Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)** est chargée d'assurer la production régulière et fiable de statistiques et d'analyses. Sa vocation est d'éclairer le débat économique et social et d'apporter un appui à la conception, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques sur les questions de travail, d'emploi, de formation professionnelle...

France Stratégie est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre. Il est un outil de concertation au service du débat social et citoyen, et un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif. Il s'appuie sur une équipe d'analystes confirmés dans les questions économiques, sociales, d'emploi, de développement durable et de numérique.

DARES

FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion

18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris Tél. 01 53 27 34 80

contact@lesentreprisesdinsertion.org - www.lesentreprisesdinsertion.org

Avec le soutien de :



D DÉLÉGATION
G GÉNÉRALE
E À L'EMPLOI
F ET À LA FORMATION
P PROFESSIONNELLE
www.emploi.gouv.fr



Ce projet est cofinancé
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020